

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 mars 2026 - Délibération n° 2026/03/11**Objet : RÉALISATION D'UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE L'ANCIEN MOULIN DE MOUTIER D'AHUN QUI HÉBERGE LES ACTIVITÉS DE LA MÉTIVE**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, à seize heures trente, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest, commune de Masbaraud-Mérignat, sur la convocation en date du 24 février 2026, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Sylvain GAUDY – Martine LAPORTE – Franck SIMON-CHAUTEMPS – Jacques MALIVERT – Michelle SUCHAUD – Thierry GAILLARD – Jean-Yves GRENOUILLET – Pierre-Marie NOURRISSEAU

Étaient excusés : /

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	8	8			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
8	0	0	0	0	0

Considérant les problématiques de configuration de la chaufferie et de confort thermique du bâtiment qui héberge les activités de La Métive;

M. Le Président propose de réaliser un audit énergétique pour aiguiller les élus dans leurs prises de décisions.

Le cabinet JLM Ingénierie qui avait donné pleine satisfaction en réalisant l'audit énergétique au sein de la Maison de l'enfant à Bourganeuf en 2025 a de nouveau été sollicité.

L'offre d'accompagnement se décompose ainsi :

Éléments de la mission	Total global en €HT JLM INGENIERIE
Visite technique sur le site et examens des installations techniques existantes	1 260,00 €
Analyse des documents techniques et des données disponibles, mesures sur site	3 045,00 €
Fourniture d'un rapport de diagnostic des systèmes de chauffage	1 785,00 €
Total HT	6 090,00 €

Total HT	6 090,00 €
TVA 20 %	1 218,00 €
Total TTC	7 308,00 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire décide de :

- ☉ AUTORISER M. Le Président à signer l'offre faite par le bureau JLM Ingénierie (SIRET 801 049 610 00026) afin de réaliser l'audit énergétique de l'ancien Moulin du Moutier d'Ahun. Cette prestation s'élève à 6 090,00 € HT soit 7 308,00 € TTC ;
- ☉ DIRE que les crédits budgétaires sont inscrits au budget général 2026 ;
- ☉ AUTORISER M. Le Président à signer tout autre document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
 Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
 Sylvain GAUDY

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest' and 'Le Président'. The signature is a large, stylized cursive mark.